

SICAV BH CAPITALISATION
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETTEE AU 31 DECEMBRE 2022

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR
LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRÊTÉS AU 31 DECEMBRE 2022

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 25 Mars 2021 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société « SICAV BH CAPITALISATION » pour la période allant du 1^{er} octobre au 31 décembre 2022, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de **D : 20 322 846**, un actif net de **D : 20 023 387** et un bénéfice de la période de **D : 287 471**.

Responsabilité de la Direction

Ces états financiers qui comportent un bilan, un état de résultats, un état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de la société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen

Nous avons effectué notre examen limité selon la Norme Internationale d'Audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un examen limité comporte essentiellement des procédures analytiques appliquées aux données financières et des entretiens avec les responsables de la SICAV et son gestionnaire. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit.

Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'avons pas mis en œuvre toutes les diligences requises pour une mission de certification et de ce fait nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Compte tenu de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'éléments ou pris connaissance de faits pouvant affecter de façon significative les états financiers trimestriels de la société « SICAV BH CAPITALISATION » arrêtés au 31 décembre 2022, conformément au système comptable des entreprises.

Tunis, le 31 janvier 2023

Le commissaire aux comptes :

ProAudit
Mme Sana JAMOSSI

BILAN
au 31 décembre 2022
 (unité : TND)

<u>ACTIF</u>	Notes	31/12/2022	31/12/2021
AC - 1 Portefeuille-titres	3 - 1	14 996 339	8 825 736
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		326 765	556 556
b- Obligations et valeurs assimilées		14 669 574	8 269 180
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		5 280 509	9 639 443
a- Placements monétaires	3 - 2	4 357 033	9 235 832
b- Disponibilités		923 476	403 611
AC 3 - Créances d'exploitation	3 - 3	45 998	2 068
TOTAL ACTIF		20 322 846	18 467 247
<u>PASSIF</u>			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	3 - 4	37 973	37 190
PA 2 - Autres créditeurs divers	3 - 5	261 486	353 409
TOTAL PASSIF		299 459	390 599
<u>ACTIF NET</u>			
CP1 - Capital	3 - 6	18 961 790	17 180 303
CP- 2 Sommes capitalisables		1 061 597	896 345
a- Sommes capitalisables de l'exercice antérieur (*)	3 - 7	-	-
a-1 Résultat capitalisable de l'exercice antérieur		-	-
a-2 Régularisation du résultat capitalisable de l'exercice antérieur		-	-
b- Sommes capitalisables de la période	3 - 7	1 061 597	896 345
ACTIF NET		20 023 387	18 076 648
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		20 322 846	18 467 247

(*) :Les sommes capitalisables de l'exercice antérieur ont été capitalisées suivant la décision de l'assemblée générale ordinaire du 10 Mai 2022 affectant ces sommes au niveau du poste capital.

ETAT DE RESULTAT

Période allant du 1^{er} Janvier au 31 décembre 2022

(Unité en TND)

	Notes	Période du 01/10/2022 au 31/12/2022	Période du 01/01/2022 au 30/12/2022	Période du 01/10/2021 au 31/12/2021	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille-titres</u>	4-1	263 627	814 337	136 256	432 442
a- Dividendes		-	15 428	-	17 645
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		263 627	798 909	136 256	414 797
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires (*)</u>	4-2	77 906	442 225	153 971	480 868
TOTAL REVENUS DES PLACEMENTS		341 533	1 256 562	290 227	913 310
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	4-3	37 973	143 438	37 191	127 587
REVENU NET DES PLACEMENTS		303 560	1 113 124	253 036	785 723
<u>PR 3 - Autres produits</u>	4-4	-	-	16 535	136 312
<u>CH 2 - Autres charges</u>	4-5	20 910	70 129	18 168	55 240
RESULTAT D'EXPLOITATION		282 650	1 042 995	251 403	866 795
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		(2 678)	18 602	20 848	29 550
Sommes capitalisables de la période		279 972	1 061 597	272 251	896 345
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		2 678	(18 602)	(20 848)	(29 550)
* Variation des +/- values potentielles sur titres		4 821	1 492	6 058	(2 310)
* +/- values réalisées sur cession des titres		-	(266)	-	7 239
* Frais de négociation des titres		-	-	-	(1 259)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		287 471	1 044 221	257 461	870 465

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2022

(Unité en TND)

	<i>Période du 01/10/2022 au 31/12/2022</i>	<i>Période du 01/01/2022 au 30/12/2022</i>	<i>Période du 01/10/2021 au 31/12/2021</i>	<i>Période du 01/01/2021 au 31/12/2021</i>
<u>AN 1 - Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>287 471</u>	<u>1 044 221</u>	<u>257 461</u>	<u>870 465</u>
a- Résultat d'exploitation	282 650	1 042 995	251 403	866 795
b- Variation des +/- valeurs potentielles sur titres	4 821	1 492	6 058	(2 310)
c- +/- valeurs réalisées sur cession de titres	-	(266)	-	7 239
d- Frais de négociation des titres	-	-	-	(1 259)
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	-	-	-	-
<u>AN 3 - Transactions sur le capital</u>				
a- Souscriptions	2 095 433	11 841 900	5 227 737	23 096 733
* Capital	5 748 400	33 032 000	15 156 100	68 210 400
* Régularisation des sommes non capitalisables	(3 744 326)	(21 515 944)	(11 018 362)	(46 493 774)
* Régularisation des sommes capitalisables	91 359	325 844	1 089 999	1 380 107
b- Rachats	2 095 436	10 939 382	4 105 845	17 491 361
* Capital	5 740 600	30 496 200	11 830 900	51 385 900
* Régularisation des sommes non capitalisables	(3 739 201)	(19 864 060)	(8 548 621)	(34 999 511)
* Régularisation des sommes capitalisables	94 037	307 242	823 566	1 104 972
VARIATION DE L'ACTIF NET	287 468	1 946 739	1 379 353	6 475 837
AN 4 - Actif net				
a- En début de période	19 735 919	18 076 648	16 697 296	11 600 812
b- En fin de période	20 023 387	20 023 387	18 076 649	18 076 649
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>				
a- En début de période	543 717	518 437	485 185	350 192
b- En fin de période	543 795	543 795	518 437	518 437
VALEUR LIQUIDATIVE	36,822	36,822	34,868	34,868
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	5,72%	5,60%	5,24%	5,26%

Notes aux états financiers trimestriels
(Les chiffres sont exprimés en dinars)

PRESENTATION DE SICAV BH CAPITALISATION

« **SICAV BH PLACEMENT** » actuellement dénommée « **SICAV BH CAPITALISATION** » est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été promue par la BH Bank sous la forme d'une SICAV de catégorie mixte, de type distribution. Elle a reçu l'agrément du ministre des Finances le 12 février 1994, sa date d'ouverture au public est le 22 septembre 1994.

SICAV BH PLACEMENT, a obtenu l'agrément du CMF n°30-2018 du 21 novembre 2018 pour le changement de la catégorie de ladite SICAV de SICAV Mixte à SICAV Obligataire, ainsi que l'agrément du CMF n°31-2018 du 21 novembre 2018 pour le changement de la dénomination de ladite SICAV en « SICAV BH CAPITALISATION ».

Suivant procès-verbal enregistré en date du 20 décembre 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire de SICAV BH PLACEMENT, tenue en date du 18 décembre 2018, a décidé de changer la dénomination de la SICAV de « SICAV BH PLACEMENT » en « SICAV BH CAPITALISATION » et de changer la catégorie de la SICAV de Mixte à Obligataire et de modifier ses orientations de placement, en conséquence. Ces modifications sont entrées en vigueur à partir du 2 janvier 2019.

1. Note sur le référentiel d'élaboration des états financiers trimestriels

Les états financiers trimestriels relatifs à la période allant du 1^{er} octobre au 31 décembre 2022 ont été établis conformément aux dispositions des normes comptables Tunisiennes et notamment les normes comptables relatives aux OPCVM.

2. Note sur les bases de mesure et les principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

- Les placements en portefeuilles-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat, les frais encourus à l'occasion d'achats sont imputés en capital.
- Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.
- Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 Évaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti, lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotations à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la SICAV « BH CAPITALISATION » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

2-3 Evaluation des autres placements

Les titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leurs valeurs liquidatives. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus au moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que « somme non capitalisable ». Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

2-4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de la valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que « somme non capitalisable ». Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3- Note sur le bilan :

3-1 Note sur le Portefeuille titres :

Désignation du titre	Code ISIN	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Val au 31.12.2022	% actif	% actif net	Note / garantie
Obligations et valeurs assimilées :			14 178 706	14 669 574	72,18%	73,26%	
Titres émis par le Trésor :			8 500 000	8 720 961	42,91%	43,55%	
EMP NAT T1 2021 CAT B	TN0008000838	5 000	500 000	517 745	2,55%	2,59%	
EMP NAT 21 T2 CB	TN0008000895	15 000	1 500 000	1 537 032	7,56%	7,68%	
EMP NAT 22 1T CBTF	TNHG2VXQ3BG0	5 000	500 000	528 187	2,60%	2,64%	
EMP NAT 2021 T3 CB TV	TN5QHYZ8T348	10 000	1 000 000	1 009 123	4,97%	5,04%	
EMP NAT 22 T2 CB TV	TNFOOWIRG8H7	10 000	1 000 000	1 039 014	5,11%	5,19%	
EMP NAT 22 T2 CBTF	TNQVHB5WZ2K2	5 000	500 000	520 493	2,56%	2,60%	
EMP NAT 2022 T3 CB TF	TNRGVSC8DE36	7 500	750 000	766 446	3,77%	3,83%	
EMP NAT 2022 T3 CB TV	TN0JN6PVVH38	7 500	750 000	765 654	3,77%	3,82%	
EMP NAT 2022 T3 CC TF	TN4A4WPDZOC1	7 500	750 000	766 885	3,77%	3,83%	
EMP NAT 2022 T3 CC TV	TNIZ090I5G66	7 500	750 000	766 006	3,77%	3,83%	
EMP NAT 2022 T4 CB TV	TN7PM93UZP50	2 500	250 000	252 110	1,24%	1,26%	
EMP NAT 2022 T4 CB TF	TNWRCVSYL730	2 500	250 000	252 266	1,24%	1,26%	
Titres émis par des sociétés :			5 678 706	5 948 613	29,27%	29,71%	
ABC TUNISIE 2020-1 CATG A 11%	TN0007780067	4 000	240 000	251 168	1,24%	1,25%	AA+
AMEN BANK SUB 2020-03	TN0003400660	6 300	504 000	536 724	2,64%	2,68%	
AMEN BANK 2009 (B)	TN0003400355	5 000	66 470	67 493	0,33%	0,34%	
AMEN BANK SUB 2021-1	TN0003400686	4 000	400 000	420 273	2,07%	2,10%	
ATB SUB 2017	TN0003600640	2 500	150 000	158 400	0,78%	0,79%	
ATL SUB 2017	TN0004700712	3 000	120 000	121 600	0,60%	0,61%	BB
BH 2009	TN0001900844	5 000	76 503	76 512	0,38%	0,38%	
BH SUB 2018-1 VAR TMM+2%	TN0001901032	1 500	30 000	31 464	0,15%	0,16%	
BH SUB 2019-1 VAR TMM+2.1%	TN0001901081	550	18 333	19 526	0,10%	0,10%	
BNA SUB 2017-1	TN0003100716	1 000	40 000	41 456	0,20%	0,21%	
BNA SUB 2018-1 TV	TN0003100765	16 670	333 400	342 555	1,69%	1,71%	
BTE 2016 7 ANS CATG B	TN000130065	3 000	120 000	126 771	0,62%	0,63%	
BIAT SUB 2022-1 CD TV	TN000000000	15 000	1 500 000	1 567 608	7,71%	7,83%	BB
CIL 2020 -1 10.50% 5 ANS	TN0004201471	2 000	100 000	100 621	0,50%	0,50%	BBB-
HL 2017-3	TN0007310444	3 000	180 000	191 066	0,94%	0,95%	BB
HL 2020-02	TN0007310543	2 000	120 000	121 366	0,60%	0,61%	BB-
HL 2022-01	TN77U54Q5NV3	6 000	600 000	635 602	3,13%	3,17%	BB+
HL 2020-03	TN0007310550	3 000	240 000	258 259	1,27%	1,29%	
STB SUB 2020-1 CA TF 10.5%	TN0002601201	4 000	240 000	254 361	1,25%	1,27%	
TL 2017-1	TN0002101962	3 000	120 000	124 267	0,61%	0,62%	BBB+
TLF SUB 2020	TN0002102143	3 000	240 000	258 170	1,27%	1,29%	BB+
TLF SUB 2021	TNZSBU7F6WY7	3 000	240 000	243 351	1,20%	1,22%	BB+

Titres OPCVM :			323 480	326 765	1,61%	1,63%	
SICAV-BH OBLIGATAIRE	TN0001900752	3 120	323 480	326 765	1,61%	1,63%	
Total Général			14 502 186	14 996 339	73,79%	74,89%	

3-2 Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève à **4 357 033** dinars au 31-12-2022 et se détaille comme suit :

Désignation	Code ISIN	Qté	Durée (Jours)	Tau x	Coût d'acquisition	Valeur 31/12/2022	% Actif	Emetteur
Certificats de Dépôt					2 946 504	2 989 354	14.71%	
CD231222/020123ENNASR	TN96RBQTT4J7	1	10	8,27	499 083	499 908	2,5%	BH Bank
CD231222/120123LAOUINA	2312120123LA	1	20	8,27	498 171	498 994	2,5%	BH Bank
CD221222/110123CUN	2212110123CU	1	20	8,27	498 171	499 085	2,5%	BH Bank
CD140822-310123BHLEASING	TNBIT5ZGV9I1	3	170	9,00	1 451 079	1 491 367	7,3%	BH L
Billet de trésorerie					964 563	994 094	4,89%	
BDT040822/310123AMEL MICR	TNMPKYYYYI280	20	180	9,27	964 563	994 094	4,89%	Amel Microfinance
Comptes à terme					354 000	373 585	1,84%	
CT120122/11012023LAFRAN E	1201110123AF	240	364	7,25	240 000	253 500	1,25%	BH Bank
CT110222/100223MEGRINE	1102100223MG	74	364	7,19	74 000	77 778	0,38%	BH Bank
CT030122/030123SFAX LAFRA	0301030123SL	40	365	7,25	40 000	42 307	0,21%	BH Bank
total					4 265 067	4 357 033	21.44%	

3-3 Créance d'exploitation :

Le solde de ce poste s'élève à **45 998** dinars au 31-12-2022 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Autres créances	548	548
Agios Créiteurs à encaisser	2 074	1 520
Anuitée EO BH 2009 échue à encaisser	43 376	-
Total	45 998	2 068

3-4 Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève à **37 973** dinars au 31/12/2022 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Rémunération du gestionnaire à payer	25 315	24 793
Rémunération du distributeur à payer	5 063	4 959
Rémunération du dépositaire à payer	7 595	7 438
Total	37 973	37 190

3-5 Autres créiteurs divers

Le solde de ce poste s'élève à **261 486** dinars au 31-12-2022 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Solde des souscriptions/Rachats	-	102 050
Jetons de présence	18 750	11 250
Actionnaires dividendes à payer	219 676	219 676
Redevances CMF à payer	1 697	1 647
Etat retenues à la source	17	17
Honoraires CAC à payer	15 798	12 499
Rémunération du Directeur Général	167	167
TCL à payer	278	1 000
Autres créiteurs	5 103	5 103
Total	261 486	353 409

3-6 Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01-01-2022 au 31-12-2022 se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2021	
Montant	17 180 303
Nombre de titres	518 437
Nombre d'actionnaires	255
Souscriptions réalisées	
Montant (en nominal)	33 032 000
Nombre de titres émis	330 320
Rachats effectués	
Montant (en nominal)	(30 496 200)
Nombre de titres rachetés	(304 962)
Autres mouvements	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 492
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres	(266)
Frais de négociation de titre	-
Résultat incorporé à la VL (*)	896 345
Régularisation du résultat incorporé à la VL	43 844
Régularisation des sommes non capitalisables	(1 695 728)
Capital au 31-12-2022	
Montant	18 961 790
Nombre de titres	543 795
Nombre d'actionnaires	255

(*) : Suivant décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 Mai 2022

3-7 Notes sur les sommes capitalisables :

Le solde de ce poste au 31-12-2022 se détaille ainsi :

Désignations	Résultat d'exploitation	Régularisation de l'exercice antérieur	Régularisation de l'exercice en cours	Sommes capitalisables (*)
Exercice antérieur	866 795	29 550	43 844	940 189
Exercice en cours	1 042 995	-	18 602	1 061 597

(*) : Les sommes capitalisables de l'exercice antérieur ont été capitalisées suivant la décision de l'assemblée générale ordinaire du 10 Mai 2022 affectant ces sommes au niveau du poste capital.

4 - Note sur l'état de résultat :

4-1- Notes sur les revenus du portefeuille titre :

Les revenus du portefeuille titres totalisent au titre de la période du 1^{er} octobre 2022 au 31 décembre 2022 la somme de **263 627** dinars et se détaillent ainsi :

Désignation	Période du			
	01/10/2022 au 31/12/2022	01/01/2022 au 31/12/2022	01/10/2021 au 31/12/2021	01/01/2021 au 31/12/2021
Dividendes	-	15 428	-	17 645
Revenus des obligations & valeurs assimilées	263 627	798 909	136 256	414 797
Total	263 627	814 337	136 256	432 442

4-2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires totalisent au titre de la période s'étendant du 1^{er} octobre 2022 au 31 décembre 2022 la somme de **77 906** dinars et se détaillent ainsi :

Désignation	Période du			
	01/10/2022 au 31/12/2022	01/01/2022 au 31/12/2022	01/10/2021 au 31/12/2021	01/01/2021 au 31/12/2021
Revenus de certificats de dépôt	37 539	192 351	69 269	224 665
Intérêts sur comptes à terme	21 331	208 211	79 577	248 429
Revenus de Billets de trésorerie	18 114	29 531	-	-
Intérêts sur Dépôts à vue	922	12 132	5 125	7 774
Total	77 906	442 225	153 971	480 868

4-3- Charges de gestion des placements :

Le solde de ce poste s'élève au titre de la période du 1^{er} octobre 2022 au 31 décembre 2022 à **37 973** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Période du			
	01/10/2022 au 31/12/2022	01/01/2022 au 31/12/2022	01/10/2021 au 31/12/2021	01/01/2021 au 31/12/2021
Rémunération du gestionnaire (a)	25 315	95 625	24 794	85 058
Rémunération du dépositaire (b)	7 595	28 688	7 438	25 517
Rémunération du distributeur (c)	5 063	19 125	4 959	17 012
Total	37 973	143 438	37 191	127 587

- : Le conseil d'administration, réuni en date du 25 Août 2020, a décidé de réviser à la hausse la commission payée en faveur du gestionnaire, la « BH INVEST », en la portant de 0,45% (TTC) à 0,50% (TTC) de l'actif net de la SICAV par an.
- Le conseil d'administration, réuni en date du 15 novembre 2018, a décidé de réviser à la hausse la commission payée en faveur du dépositaire, la BH Bank, en la portant de 1000 dinars HT à 0,15%TTC de l'actif net de la SICAV par an, applicable à partir de 15 janvier 2019.
- Le conseil d'administration, réuni en date du 15 novembre 2018, a décidé d'instaurer une commission de distribution en faveur du distributeur, la BH Bank de 0,1% TTC de l'actif net de la SICAV par an, applicable à partir de 15 janvier 2019.

4-4 Note sur les autres produits :

Les autres produits présentent un solde nul au titre de la période s'étendant du 1^{er} octobre 2022 au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignation	Période du			
	01/10/2022 au 31/12/2022	01/01/2022 au 31/12/2022	01/10/2021 au 31/12/2021	01/01/2021 au 31/12/2021
Revenus de Bons caisse (Potentiel)	-	-	(141 074)	-
Revenus de bons de caisses (Report)	-	-	-	(23 279)
Revenus de bons de caisses (Echus)	-	-	157 609	159 591
Total	-	-	16 535	136 312

4-5 Autres charges :

Le solde de ce poste s'élève au titre de la période du 1^{er} octobre 2022 au 31 décembre 2022 à **20 910** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Période du			
	01/10/2022 au 31/12/2022	01/01/2022 au 31/12/2022	01/10/2021 au 31/12/2021	01/01/2021 au 31/12/2021
Redevances CMF	5 063	19 125	4 959	17 012
Honoraires commissaires aux comptes	7 471	19 097	3 174	11 001
Jetons de présence	7 655	26 250	6 042	16 836
Rémunération du Directeur Général (*)	500	2 000	489	1 990
TCL	219	3 440	3 504	8 189
Autres charges	2	17	-	12
Contribution sociale de solidarité	-	200	-	200
Total	20 910	70 129	18 168	55 240

(*) Rémunération à déduire des frais de gestion du gestionnaire.

5 - Ratios de gestion des placements :

- Charges de gestion des placements /actif net soit : $37\,973 / 20\,081\,081 = 0,19\%$
- Autres charges / actif net soit : $20\,910 / 20\,081\,081 = 0,10\%$

6- Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et du distributeur

- La gestion de la SICAV « BH CAPITALISATION » est confiée à la BH INVEST ; celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% (TTC) l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien. Cette rémunération a été révisé à la hausse suivant décision du conseil d'administration du 25 août 2020 en passant de 0,45% (TTC) à 0,5% (TTC) de l'Actif Net de la SICAV par an à compter du 18/09/2020.
- La BH Bank assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV BH CAPITALISATION. Elle est chargée à ce titre :
 - De conserver les titres et les fonds de la société.
 - D'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ces services, la BH Bank percevait une rémunération de 1 000 Dinars HT par an. Cette rémunération a été portée à 0,15% TTC de l'actif net de la SICAV par an à compter de 15/01/2019.

- Le conseil d'administration de la SICAV « BH CAPITALISATION », réuni en date du 15 novembre 2018, a décidé d'instaurer une commission de distribution en faveur du distributeur, la BH Bank, de 0,1% TTC de l'actif net de la SICAV par an entrée en vigueur à compter de 15/01/2019.